



**DESTINATAIRES : Infirmières des soins à domicile des CLSC
Chutes-Chaudière, Desjardins, Bellechasse,
Arthur-Caux et Sainte-Marie et infirmières des
services courants du CLSC de Bellechasse**

DATE : Le 2 avril 2020

**OBJET : Modification apportée à la gestion des RNI pour les usagers
sous warfarine (Coumadin^{MD}) et nicoumalone (Sintrom^{MD})
en vigueur depuis le jeudi 26 mars 2020**

Dans le but de réduire certaines activités en soins infirmiers et de limiter les déplacements des usagers lors des visites aux centres de prélèvement ou du personnel infirmier à domicile, nous vous faisons part d'une modification au protocole médical avec médication : « **Suivi d'anticoagulothérapie orale chez les usagers ayant une ponction veineuse comme méthode de prélèvement sanguin pour le RNI** ».

En se basant sur les recommandations de l'INESSS qui suggèrent des RNI aux 4 à 12 semaines selon la stabilité des usagers, le CECMDP a entériné la conduite suivante visant à **espacer les RNI des usagers stables** :

- **Usager avec RNI thérapeutique aux 4 semaines depuis un (1) prélèvement :**
 - Prochain RNI dans 6 semaines et
 - RNI dans 8 semaines si toujours stable (et tant que le RNI est stable).
- **Usager avec RNI thérapeutique aux 4 semaines pour deux prélèvements ou plus :**
 - Prochain RNI dans 8 semaines (et tant que le RNI est stable).

Les changements apportés aux paliers actuels s'appliqueront donc au protocole joint en annexe.

Il sera très important d'aviser les usagers que s'ils présentent une des situations ci-dessous, ils doivent communiquer avec leur CLSC ou le PAA de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour avoir un RNI plus rapproché :

- Changement dans la condition médicale d'un patient (incluant une infection à la COVID-19)
- Changement dans la médication qui risque de modifier le RNI (ex. : interaction)

Le point 2.1.3 du protocole doit toujours être maintenu. C'est-à-dire que si le RNI se situe à la limite inférieure de l'écart thérapeutique visé pour 2 résultats consécutifs ou si la variation du RNI est supérieure ou égale à 0,8 en 1 semaine, le résultat du RNI doit être transmis au pharmacien du PAA.

...2

Pour toute question, veuillez communiquer avec les pharmaciens du Programme d'ajustement des anticoagulants (PAA) de l'Hôtel-Dieu de Lévis au 418 835-7121, poste 11333.

Merci de votre collaboration.

« Signature autorisée »

Chantal Breton

Chef du Département de pharmacie

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

Annexe #1 : Modifications au Protocole « Suivi d'anticoagulothérapie orale chez les usagers ayant une ponction veineuse comme méthode de prélèvement sanguin pour le RNI » pour la période de pandémie

	Avant	Changements à faire
Palier #1	À chaque semaine pour deux (2) prélèvements	idem
Palier #2	À chaque deux (2) semaines pour deux (2) prélèvements	idem
Palier #3	À chaque quatre (4) semaines par la suite	À chaque quatre (4) semaines pour un (1) prélèvement puis palier #4
Palier #4	Inexistant	À chaque six (6) semaines pour un (1) prélèvement puis palier #5
Palier #5	Inexistant	À chaque huit (8) semaines par la suite

Un patient qui était déjà au palier #3 depuis deux (2) prélèvements ou plus peut passer au palier #5.